AG 3.2.14.61

LE VOTE DES FEMMES

Les vacances ont fait à peine trêve aux préoccupations des milieux féministes quant à ce qu'il adviendra, à la rentrée, du projet de loi sur le vote des femmes, qui divise les deux Chambres. Le Sénat, à la veille de se séparer, n'a pas cru pouvoir en discuter à nouveau. Mais un ajournement n'est pas une solution et nous reverrons quelque jour prochain s'affronter partisans et adversaires avec une égale ardeur. Cette question passionne-t-elle le pays? Passionne-t-elle même les femmes ? Il n'a pas été fait de consultation qui permette de le dire, mais les réformes les plus graves n'ont pas toujours été précédées d'une opinion traduite en profondeur.

L'idée de l'électorat politique féminin, depuis la première motion qui fut présentée à la Chambre, en 1900, a fait du chemin.

La guerre imprima au mouvement une avance considérable. Cette avance, les femmes l'avaient gagnée dans l'opinion publique comme dans l'esprit parlementaire par leur attitude dans la tourmente. Mobilisés, envoyés au front, les hommes, par millions, avaient abandonné toutes les tâches qu'ils assumaient dans la paix. Dans un discours récent, un parlementaire disait : « Les mains des mères sont faites beaucoup plus pour être baisées dévotement et celles des fiancées amoureusement que pour porter un bulletin de vote. » Les femmes, pendant la guerre, avaient prouvé que leurs mains, naturellement douces aux blessés dans les ambulances, expertes et diligentes au foyer sans chef, pouvaient aussi s'astreindre aux plus virils labeurs. Les rudes besognes de l'arrière, abandonnées à leurs soins, furent accomplies avec une vaillance, un courage, une entente des nécessités pressantes qui firent l'admiration des plus incurables mysogines. Pour l'accomplissement de ce prodigieux effort, s'étaient associées en elle ces deux forces supérieures du génie de la race : l'amour de la patrie et l'amour du foyer. Les hostilités finies, quand le problème de la paix allait se poser avec toutes ses complexités, il sembla qu'il était juste de considérer que les femmes avaient été aussi les ouvrières de la victoire et, de divers côtés, on pensa que la récompense qu'elles avaient méritée pouvait se traduire dans la reconnaissance d'un droit qui leur avait été jusqu'à ce moment contesté : celui de participer à l'administration normale de la communauté, comme elles l'avaient fait, pendant quatre tragiques années, pour aider à sa défense.

En avril et mai 1919, un long débat s'engagea à la Chambre : la commission du suffrage universel s'y était prononcée en faveur du vote des femmes, et de leur éligibilité dans les élections municipales. C'était un premier pas; les débats qui s'étaient déroulés dans une ampleur digne du sujet étaient restés, par les pensées exprimées et l'éloquence des orateurs, dans les sphères les plus élevées de la discussion parlementaire. Le 20 mai, par 329 voix contre 95, la Chambre, saisie d'un contre-projet plus large, accorda aux femmes le vote intégral. « Les lois et les dispositions réglementaires sur l'électorat et l'éligibilité à toutes les assemblées élues, disait-il, sont applicables à tous les citoyens sans distinction de sexe ». Le 21 novembre 1922, après une discussion ardente et approfondie, par seulement 22 voix de majorité, le Sénat refusait de passer à la discussion des articles. C'était, néanmoins, une victoire pour les vaincues que la minorité imposante réunie pour leurs revendications.

On se souvient que la discussion reprit à la Chambre en 1923 et en 1925, où, par tactique et dans l'espoir d'atténuer l'hostilité sénatoriale, il fut renoncé au vote intégral pour le vote limité aux élections municipales, où les femmes, disait-on, feraient l'apprentissage de la vie publique. Le principe n'en restait pas moins nettement posé. Il fut défendu notamment par M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, et M. Joseph Barthélemy, député du Gers.

Qu'allait faire le Sénat ? M. Louis Martin, sénateur du Var, déposait, le 12 juillet 1923, une proposition de loi tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote et d'éligibilité et, de son côté, M. Gourju, sénateur du Rhône, saisissait le Sénat d'une initiative analogue. Une commission était nommée, en juillet 1924, pour procéder à leur examen. A cette commission étaient renvoyées, entre autres propositions ayant encore le même objet, celle votée le 7 avril 1925 par la Chambre des députés, tendant à donner aux femmes françaises le droit de vote et d'éligibilité pour les élections municipales et cantonales.

M. Pierre Marraud, sénateur de Lot-et-Garonne, fut chargé de la rédaction du rapport de la commission qui avait étudié les projets présentés, et qui leur était hostile. Invité, le 19 juin dernier, à fixer la date de la discussion, par 168 voix contre 116, le Sénat s'y refusa; la proximité des vacances ne fut sans doute pas étrangère à ce refus.

Si la discussion se fût engagée, on aurait vu réapparaître les arguments présentés dans tous les discours précédents, depuis une dizaine d'années, par les partisans et adversaires, animés d'une égale passion, arguments qu'il est essentiel d'exposer avec impartialité si l'on veut voir clairement où en est la question. D'autant que, sur cette question, les formations politiques sont sensiblement divisées et que les groupements confessionnels eux-mêmes hésitent.

Pourquoi reconnaître aux femmes le droit de suffrage ? Les partisans de la réforme répondent :

[illegible]

Les raisons des adversaires pour combattre ces arguments, soit dans les discours prononcés, soit dans le rapport de M. Marraud, non discuté mais imprimé, se résument ainsi :

L'idée d'un suffrage universel n'a jamais revêtu, dans la pratique, le caractère absolu qu'on prétend lui donner. Le principe de l'universalité comporte des tempéraments dans son application. Or, jusqu'à ces derniers temps, il a toujours été admis que la politique était un domaine réservé à l'autorité de l'homme, comme l'activité du foyer était un domaine propre de l'activité de la femme. Si les idées changent sur ce point, on peut être amené à examiner à nouveau le bien-fondé de la répartition actuelle des attributions entre les deux sexes, mais la solution devra être fondée sur des raisons pratiques et positives, en tenant compte des circonstances de lieu et de moment, et non pas seulement sur une argumentation de logique. En d'autres termes, il faut prouver qu'il y a intérêt et avantage à appeler la femme à la vie politique, et non pas se borner à fonder la nécessité d'une réforme électorale sur une définition de termes. (Rapport Marraud.)

De ce que la femme ne vote pas, objecte-t-on encore, ses intérêts n'ont pas été négligés : elle a obtenu la plupart des réformes qu'elle a souhaitées, car la représentation des revendications et des intérêts féminins est en fait assurée d'une façon convenable dans nos assemblées parlementaires, et leurs défenseurs s'y révèlent nombreux et éloquents.

A l'argument impressionnant tiré de l'exemple de l'étranger, le rapporteur au Sénat se proposait d'opposer ces raisons, si la discussion se fût engagée :

L'expérience du suffrage féminin, faite par les peuples étrangers, est bien courte et ne permet guère de se prononcer. Si le grand souci de la paix doit porter les peuples à se mieux comprendre, à mieux se pénétrer, il n'en demeure pas moins que chaque race conservera ses qualités, sa mentalité, ses caractères ethniques, son génie propre, avec lesquels le sociologue et le politique devront toujours compter. « D'ailleurs, la femme de race latine ne pense et ne sent pas, n'évolue pas comme la femme de race anglo-saxonne ou germanique. Sa situation dans le ménage n'est pas la même, sa personnalité est généralement plus absorbée dans son Eglise, interprète indiscutée du dogme. »

La femme, que gagnerait-elle à être jetée dans la lutte électorale et dans les conflits de la vie publique? Pour le rapporteur du Sénat, elle ne ferait qu'y perdre.

« Déjà, dit-il, la femme n'est plus l'être de fragilité devant lequel la personnalité masculine autrefois s'empressait, s'inclinait et s'effaçait. La vie publique a ses duretés et ses injustices; la femme ne serait-elle pas à plaindre d'avoir à affronter les unes et les autres. Au foyer, cette agitation ne détournerait-elle pas, dans une certaine mesure, la femme de son rôle normal; ne jetterait-elle pas dans le ménage des contradictions qui pourraient devenir des conflits et prendre à la femme un temps qu'elle aurait pu plus avantageusement pour les siens employer dans son matriarcat. »

A la Chambre, un des orateurs hostiles, M. Lafagette, dans un discours très remarqué, d'une élégante psychologie, avait dit sur ce point : « Je ne vois pas ce que les femmes auraient à gagner au droit de vote. Elles auraient supprimé quelques entraves, mais des entraves établies dans leur intérêt et qui ne liaient jusqu'ici que les hommes pour les retenir auprès d'elles. Elles auraient remplacé une protection par une concurrence. Elles auraient donné à l'égoïsme masculin une justification. » Mais quant à leurs capacités, il disait : « Les femmes ne sont pas spécialement incapables, elles ne sont pas indignes de la politique, c'est la politique qui est indigne d'elles ». Il était bon, il était nécessaire que rien ne vînt la distraire des soucis de son foyer. Non que cette besogne, humble d'apparence, fût inférieure, mais parce que, au contraire, hors l'agitation vaine et superficielle de la place publique, elle était la seule tâche essentielle, permanente, tâche qui, toute, gravitait autour du même sentiment et du même amour, qui toute convergeait vers un but unique : l'enfant né ou à naître. On ne fait pas à l'instinct maternel sa part. Il n'est plus grand'chose quand il n'est pas tout.

Une féministe militante a produit ces jours-ci une lettre privée de M. de Flers, lui écrivant, à la veille de sa mort, et lui disant sa conviction du bien-fondé de la cause féministe, mais aussi — et c'est à rapprocher des opinions précédentes — les craintes qu'elle lui inspirait pour la tranquillité de la femme :

« Je suis convaincu que la conquête du bulletin de vote est désirable pour le pays. Je suis moins assuré qu'elle le soit pour la femme. Ce sera pour elle, une fois de plus, l'occasion de sacrifier quelque chose à sa tranquillité. Je ne parle pas de sa grâce qui est inaliénable. Je me permets cependant une remarque qui est de pure psychologie. Il est évident qu'à l'heure actuelle les femmes ont sur beaucoup d'électeurs, à la veille d'un scrutin, une influence souvent décisive; je crois que le jour où elles voteront elles-mêmes, elles perdront en partie leur autorité de conseillères. »

A ces considérations plutôt philosophiques s'en ajoutent de plus graves. D'après le rapport sénatorial le vote des femmes introduirait dans notre vie publique une formidable inconnue. Cette réforme ne risquerait-elle pas de provoquer dans notre existence politique des soubresauts dont nous ne pouvons même pas mesurer le caractère et l'ampleur? L'Eglise ne voudrait-elle pas, par la force des choses, retenir sous sa direction cette clientèle, du jour au lendemain jetée dans la mêlée, et la paix religieuse n'en serait-elle pas troublée?

Tels sont les principaux arguments qui eussent été soumis à la discussion, si elle s'était engagée, le mois dernier, devant la haute Chambre, mais une question ajournée n'est pas une question résolue. Celle-ci reviendra un jour, plus ou moins prochain.

Ce qui se dégage de ces aperçus contradictoires, et également sincères, c'est que la constitution intellectuelle de la femme n'est plus en cause, que l'on reconnaît de part et d'autre que la femme pourrait s'adapter à la solution des problèmes administratifs et politiques, tels qu'ils se présentent dans la vie courante. Les hostilités les plus irréductibles désarment sur ce point : l'aptitude théorique de la femme à l'exercice du suffrage est incontestable. M. Marraud la reconnaît explicitement. « Est-ce une raison, ajoute-il, au nom de la majorité de ses collègues, pour modifier actuellement l'état de choses existant ? »

Ce n'est donc plus le principe même du vote qui fait refuser d'ouvrir la porte des sections électorales aux mains des femmes qui y frappent: ce sont les conséquences imprévisibles de ce vote qui font hésiter à la leur ouvrir. De quelle couleur seront les bulletins que les femmes déposeront dans l'urne ? Partisans et adversaires, visiblement, en sont préoccupés. En dehors de ceux, du moins, pour qui l'octroi de ce droit est du domaine de l'équité pure, et qui, apôtres d'une réforme qu'ils estiment juste, lui font confiance et s'en remettent sereinement à l'avenir quant aux résultats.

Les suffragettes françaises ont obéi au mot d'ordre de leurs organisations nombreuses et très disciplinées, qui est de ne point compromettre leur cause par des manifestations bruyantes d'un pittoresque agressif qui n'est point de chez nous. Elles se sont retirées sur leur dernier échec et le seul cri qu'une des plus ardentes revendicatrices ait poussé à la Chambre, a été celui de « Vive la République ! ». Si même il y fallait voir plus d'ironie que de révérence, il n'en était pas moins, après une si cruelle déception, d'un loyalisme incontestable.

Les militantes du féminisme sont retournées à leurs organisations pour préparer une nouvelle campagne, et les femmes — il en est dans toutes les classes de la société — sympathiques à ce mouvement et qui restent en marge de toute agitation, mais non de toute activité réfléchie, ne sont pas sans méditer en ce moment sur la réponse qu'elles feront, soit par des mots, soit par des actes, aux arguments qui font échec à leur désir de participer à la vie politique du pays. Y viendront-elles par étapes ? Toute réforme capitale comporte un aléa. Elles-mêmes, ou certaines d'entre elles, n'estiment-elles pas plus utile et plus adroit de se plier, au préalable, à un apprentissage de la vie publique ? Et d'autres d'accorder d'abord ce droit d'électorat et d'éligibilité aux femmes qui, par leur condition dans la société : veuves à la tête des affaires, administratrices de biens de mineurs, célibataires, directrices de grandes écoles et d'importantes agglomérations, exercent une autorité qui leur assigne une place dans les assemblées délibérantes. L'idée de lier la discussion du vote familial, en 1919, comme le voulaient MM. Roulleaux-Dugage et Isaac, à celle du droit électoral des femmes n'était pas sans logique.

Il serait intéressant de connaître, maintenant que la question est plus nettement posée qu'elle ne le fut jamais, et que les arguments dictés, de part et d'autre, ont des rigueurs d'axiomes, ce que l'on médite dans les milieux féminins suffragistes contre les résistances obstinées, aveugles disent les uns, clairvoyantes disent les autres, qui sont le dernier rempart de ce suffrage universel qui n'associe encore les femmes ni aux heureuses initiatives de nos législateurs, ni à leurs fécondes décisions, ni même, et afin que l'égalité soit complète, à leurs erreurs s'ils en devaient commettre.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des inscriptions et belles-lettres

Sur un bas-relief du dieu Aïôn. — M. Franz-Cumont propose une interprétation d'un bas-relief de marbre qui fut très certainement trouvé à Rome et qui appartint longtemps au comte Primoli. On y voit figuré un personnage qui paraît égyptien, entouré d'un serpent et tenant dans chaque main la croix ansée. Ce personnage dans lequel il faut probablement reconnaître le dieu Aïôn d'Alexandrie a près de lui une femme portant le manteau à franges d'Isis, mais qui est sans doute Koré, adorée en Egypte avec cette divinité du temps. Ce marbre prouve que celle-ci avait été rapprochée du Kronos, l'Eontocéphale des mystères de Mithra, c'est-à-dire du « temps sans bornes » des Perses, regardé comme la cause suprême.

Les ivoires d'Arslan-Tash. — M. Thureau-Dangin communique des photographies d'une importante collection d'ivoires sculptés, récemment découverts dans les ruines du palais assyrien d'Arslan-Tash par le P. Barrois, professeur à l'école biblique de Jérusalem. Cette collection forme le plus bel ensemble d'ivoires phéniciens connus jusqu'ici. Elle égale en importance la célèbre collection trouvée autrefois par Layard dans l'un des palais de Nimrond.

NOUVELLES DU JOUR

M. Loucheur à la Rochelle

M. Loucheur, ministre de l'hygiène et de la prévoyance sociales, se rendra dans la Charente-Inférieure lundi ou mardi prochain; il y visitera les dispensaires antituberculeux de la Rochelle, de Saintes et de Rochefort. En outre, à la Rochelle, il visitera les groupes de maisons de l'office public d'habitations à bon marché, qui fut le premier créé en France et qui possède déjà 307 immeubles.

M. Paul-Boncour et l'évacuation de la Rhénanie

M. J. Paul-Boncour, député du Tarn, délégué de la France à la Société des nations, vient d'adresser au directeur du *Journal du Tarn*, au sujet d'un article relatif à l'évacuation de la Rhénanie, une lettre rectificative dont nous détachons les précisions suivantes :

Vous affirmez qu'au dernier conseil national du parti socialiste, j'ai demandé à mes amis de voter une motion Paul Faure, préconisant « l'évacuation immédiate et inconditionnée de la Rhénanie ». Il n'en est rien.

Le conseil national du parti socialiste avait deux objets : 1° déterminer le programme de politique extérieure qui serait défendu au congrès international de Bruxelles; 2° statuer, une fois de plus, sur le « cas Paul-Boncour », c'est-à-dire sur le maintien de mon mandat à Genève.

En conséquence, il y avait deux motions Paul Faure: l'une concernant cette question de politique générale, dans laquelle figurait le passage incriminé par vous; j'ai voté contre avec tous mes amis. Elle a été adoptée à une majorité d'environ 300 voix sur 3,000 mandats.

L'autre ne concernait que le « cas Paul-Boncour ». Elle reconnaissait, en termes fort nets et particulièrement amicaux, les services rendus par moi à l'organisation de la paix dans l'exercice de mon mandat à Genève. C'est à celle-là, et à celle-là seulement, que j'ai prié mes amis de se rallier. Elle a été adoptée à une majorité de plus de 2,000 voix contre 800.

Je crois devoir vous saisir de cette rectification, car ayant apporté tous mes soins à l'organisation d'un contrôle efficace par la Société des nations, qui permette une évacuation anticipée de la zone démilitarisée rhénane, j'ai été, plus qu'aucun autre homme politique français, l'objet d'attaques assez nombreuses et assez vives de la presse nationaliste allemande, pour que j'en veuille, au moins, garder le bénéfice devant l'opinion de mon pays.

Après la manifestation d'Ivry

La municipalité d'Ivry a tenu hier soir la réunion annoncée, au cours de laquelle elle devait rendre compte de son mandat. Plusieurs conseillers municipaux ont, en effet, parlé de leur action à la mairie; ils ont aussi fait allusion aux incidents de dimanche dernier et à l'arrestation de l'adjoint, M. Capdeville. Puis M. Vaillant-Couturier, ancien député, a prononcé un discours violent contre le gouvernement. Il n'y a eu aucun incident à la sortie.

Mouvement judiciaire

Sont nommés :

Présidents du tribunal de Mostaganem : M. Angeras, juge à Oran; de Constantine : M. Malo, président du tribunal de Tizi-Ouzou; de Tizi-Ouzou : M. Vernazobres, juge d'instruction audit tribunal; de Blida : M. Cavayé, président du tribunal de Bougie; de Bougie : M. Belvèze, procureur de la République à Cahors; de Batna : M. Mahaut, juge d'instruction à Orléansville.

Procureurs de la République à Tlemcen: M. Berne, procureur de la République à la suite du tribunal d'Avignon; à Cahors : M. Tiffon, procureur de la République à la suite dudit tribunal; à Blida : M. Lefèvre-Dubua, procureur de la République à Guelma; à Guelma : M. Longobardi, substitut à Sétif; à Mascara : M. d'Hugues, président de la chambre des requêtes près la juridiction beylicale.

Vice-présidents du tribunal d'Alger : M. Beaulieu, président du tribunal de Batna; de Périgueux : M. Destit, président à la suite dudit tribunal.

Juges au tribunal d'Oran: M. Calmel, juge de paix à Perrégaux; de Tizi-Ouzou : M. Turin, juge suppléant du ressort d'Alger; d'Orléansville : M. Magistre : juge de paix de Vialar; de Bougie : M. Jarry, juge de paix à El Kseur.

Substitut du procureur de la République à Orléansville: M. Stéphanopoli-Zanettacci, juge de paix de Montagnac.

Juges suppléants dans le ressort d'Alger : M. Prost, juge de paix à Fort-National; M. Legay, juge de paix de Cassaigne.

La nationalité des Françaises mariées à des étrangers

En réponse à la requête qu'il a récemment adressée au garde des sceaux, au sujet de la réintégration dans leur nationalité des femmes françaises mariées à des étrangers, M. Charles Lambert, député du Rhône, a reçu de M. Louis Barthou une lettre contenant notamment le passage suivant :

« Une prorogation des dispositions de l'article 14 de la loi du 10 août 1927 me paraîtrait sans intérêt même pour les femmes désireuses désormais d'obtenir la réintégration dans la nationalité française et susceptibles de l'obtenir en raison de l'assentiment de leurs époux, puisqu'il leur appartiendra de solliciter la réintégration, dans les termes du droit commun, pour laquelle, en dehors de la résidence au temps de la demande, aucune autre condition n'est exigée.

» La chancellerie est disposée à accueillir dans tous les cas, sauf celui d'indignité, les requêtes qui seraient introduites dans ce but, avec l'assentiment du mari, et à examiner, avec la plus grande bienveillance, les remises de droits de chancellerie qui seraient formulées. L'enquête ne sera pas sensiblement plus longue que celle que la souscription d'une simple déclaration de nationalité nécessitait. L'habilitation du mari sera simplement donnée sur la requête elle-même.

» En portant à la connaissance des intéressés par voie de circulaires ou de notes insérées dans la presse cette modification apportée à la procédure de réintégration des femmes dans la nationalité française, en les éclairant ainsi sur les facilités qui leur seront procurées au point de vue du recouvrement de la nationalité d'origine, je ne doute pas, conclut le garde des sceaux, qu'on évitera que la situation qui leur sera faite soit empirée par rapport à celle qui résultait des dispositions de l'article 14 de la loi du 10 août 1927. »

Au conseil général du Nord

M. Félix Coquelle, député de Dunkerque, qui, après une grave maladie, a besoin de repos, a écrit au président du conseil général pour lui faire connaître sa décision de quitter cette assemblée dont il était l'un des vice-présidents. Dans sa lettre, M. Félix Coquelle recommande à M. Potié d'intervenir auprès de M. Albert Mahieu, sénateur du Nord, pour qu'il accepte de poser, en octobre prochain, sa candidature au canton est, à la place du canton ouest où il est rééligible.

Après le pèlerinage de la British Legion

Dans un message adressé à la population d'Hazebrouck, les 1,500 dames anglaises qui ont logé chez l'habitant pendant quatre jours écrivent:

Nous désirons remercier infiniment les habitants qui ont été si bons pour nous. Nous n'oublierons jamais les quatre jours que nous avons passés à Hazebrouck; ce sera un souvenir sacré pendant toute notre vie. Leur bonté nous a bien touchées; nous espérons les revoir un jour, et si quelquefois ils viennent en Angleterre, nous serons enchantées de les recevoir, et nous ferons notre possible pour rendre leur séjour heureux. Nous souhaitons aux habitants et à leur ville charmante une vie heureuse.

Avant leur départ, les dames anglaises avaient chanté la *Marseillaise*.

La commune de Wisches et son curé

Notre correspondant de Strasbourg nous écrit :

Le conseil municipal de Wisches (Bas-Rhin), « déférant au vœu de toute la population », a demandé à l'évêque de Strasbourg le déplacement du curé Rollat, de la commune. La délibération explique que l'abbé Rollat a refusé de célébrer, au cimetière militaire, un office religieux à la mémoire des morts du combat de Wisches, le 19 août 1914. Le conseil déclare qu'il ne s'explique pas l'attitude du desservant et il estime que celui-ci n'a plus sa place dans une commune française.

ARMÉE

Le rattachement du train des équipages à la cavalerie

Au cours de la discussion de la loi du 27 mars 1928, relative à la constitution des cadres et effectifs, le ministre de la guerre a pris l'engagement de faire cesser le rattachement du train à l'artillerie et de rattacher cette arme à la cavalerie. Cette transformation, qui entraîne une modification des directions correspondantes de l'administration centrale du département de la guerre, fait l'objet d'un décret qui paraîtra demain au *Journal officiel*.

Aux termes de ce décret, la direction de la cavalerie sera, à la date du 1er octobre 1928, dénommée direction de la cavalerie et du train.

D'autre part, un arrêté prescrit que les officiers élèves et élèves officiers soit de l'active, soit de la réserve, appartenant à l'armée du train, recevront l'instruction à partir du 1er octobre 1928, par les soins de l'Ecole de cavalerie de Saumur, à l'exception des officiers et sous-officiers spécialistes en automobile, chefs d'atelier, qui, provisoirement, continueront à être instruits à l'Ecole d'automobile de Fontainebleau.

Attaché militaire en Pologne

Le chef d'escadrons du Périer de Larsan, de l'état-major particulier de la cavalerie, président du comité d'achat de la remonte à Tarbes, est nommé attaché militaire auprès de l'ambassade de France en Pologne.

MARINE

PROMOTION. — Le capitaine de vaisseau de Laborde, commandant le porte-avions *Béarn*, est promu au grade de contre-amiral.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les revendications des cheminots

Une délégation de l'Union nationale de défense professionnelle des cheminots a été reçue hier, en l'absence de M. André Tardieu, ministre des travaux publics, par M. Plytas, son chef de cabinet. Elle a présenté un certain nombre de revendications parmi lesquelles : l'ajustement des salaires, les visites médicales, les huit heures pour le personnel roulant, l'attribution des vingt et un jours de congé, etc... Le chef de cabinet a fait connaître que ces questions font actuellement l'objet d'une étude en accord avec l'administration des finances.

Les cours des huîtres

Un grand nombre d'ostréiculteurs se sont réunis à la mairie d'Etaules, près de Marennes, pour fixer les cours des huîtres durant la saison prochaine.

En raison des prix demandés par les éleveurs et les importantes pertes d'huîtres subies pendant leur séjour dans les « claires » pour y engraisser et verdir, les cours seront un peu plus élevés que ceux pratiqués la saison dernière.

LES COURSIERS D'HÉLIOS

XII

AMOUR, CRUEL AMOUR!...

Donc une « impulsion irrésistible » — elle l'avoue — attire Charlotte à Bruxelles. Dès lors elle ne connaîtra plus de paix, car en son cœur va s'établir cette compagne inséparable de toute passion: la souffrance.

Charlotte ne possède point, l'infortunée, cette faculté très moderne d'aimer à demi, à fleur de cœur, du bout des lèvres. Non, en vraie romantique, c'est à corps perdu qu'elle se jette dans la tourmente où ne sombreront d'ailleurs que ses illusions et son unique espoir de bonheur.

« Je veux adorer mon mari », écrivait-elle naguère. Que sera-ce chez cette cérébrale avec cet époux idéal qu'aucune réalité fâcheuse ne défleurira, ne fera choir de son socle ?

Elle n'attend rien en retour, ou de si humbles choses: un peu d'estime, d'amitié, l'aumône d'un regard plus doux, d'un sourire parfois...

Cela même ne lui sera que bien chichement accordé et, pantelante, vaincue, misérable, elle implorera l'insensible: « Pourquoi me refuser les miettes tombées de la table du riche ? » Il refusera tout, le cruel, car c'est un homme à principes, et rien n'est plus funeste aux belles amours.

Plus tard on s'étonnera, on se scandalisera, on blâmera que, dans ses romans, Charlotte ait montré ses héroïnes occupées uniquement d'amour. Singulier reproche !

On voudrait savoir pour quelle autre tâche, aux yeux de ces censeurs, la femme parcourt la vie... pourquoi, sinon pour aimer, elle est dotée d'un cœur si délicieusement sensible, de telles possibilités affectives d'une âme qui n'aspire qu'à se livrer, qu'à s'abandonner, qu'à se fondre dans une autre plus forte...

Pourquoi, sinon pour inspirer l'amour, est-elle belle et séduisante, parée d'un tel éclat, de tant de charmes ? Oui, pourquoi, sinon pour être aimée, pour aimer ? Et l'on ne sait rien de plus beau, rien de plus noble, rien de plus grand, puisque de ce sentiment découle toute vie.

Plût au ciel que, comme Jane Eyre, les femmes ne faillissent jamais à leur mission naturelle et divine, vécussent surtout pour et par le cœur, et pussent ainsi mériter qu'il leur soit beaucoup pardonné ! Ah ! comme elle devient attachante, cette géniale Charlotte, dès qu'on la voit en proie à ce délire sacré ! Comme on la souhaiterait heureuse ! Comme on voudrait que la petite idole noiraude et burlesque, devant qui son âme s'est mise à genou, fût digne de ce geste insigne !

Mais aime-t-on jamais autre chose qu'une fiction, qu'une image, qu'une insaisissable chimère, plus irréelle qu'un songe ? Ce mal inguérissable rend à la fois aveugle et visionnaire, et ne laisse plus distinguer l'être vivant qu'à travers cette flamme qui le pare et l'anime, le purifie, le déifie.

Béni soit donc ce fol amour, sans espoir, pour ce père de famille, cet époux « pieusement fidèle », terriblement irréprochable, qui conduira Charlotte jusqu'aux confins de la souffrance, jusqu'au désespoir d'où jaillira l'étincelle féconde.

Le rêve, la vie... et puis la littérature!

A Bruxelles une joie ineffable l'attend. En échange des directives du « maître », elle sera appelée à l'honneur de lui donner des leçons d'anglais.

Ainsi, chaque jour des heures près de lui, à le voir, l'écouter, rien qu'à elle; tantôt doux, souriant, tantôt grondeur, parfois courroucé, hors de lui... qu'importe, l'avoir !

Elle frôle ses mains, elle est enveloppée par son regard comme par une haleine brûlante. Elle subit, docile, la domination de son esprit. Elle observe chacun de ses gestes, chacune de ses expressions. Elle le voit vivre! Elle est heureuse.

Pourquoi faut-il qu'un intrus vienne troubler ce bref enchantement. Le beau-frère de Constantin Heger va prendre part aux leçons d'anglais. Première alarme ! Fini le doux tête-à-tête, l'intimité précieuse ! Mais c'est encore du bonheur... Pour peu de temps.

Charlotte toute à sa passion a perdu le contrôle de ses réflexes. Dans le pensionnat, certaines ont remarqué qu'elle n'adresse jamais la parole qu'à M. Heger, que ses joues si pâles se colorent dès qu'il paraît, que dans ses yeux s'allume alors une lueur mystérieuse... Pour lui seul, elle sourit. Son visage s'illumine et prend une beauté inconnue d'elle-même. Charlotte ne s'avise pas que des regards clairvoyants veillent, épient, comprennent, s'irritent...

C'en est fait de son pauvre bonheur. Certes, Mme Heger ne met pas en doute la vertu de son mari. Elle le connaît trop bien... et se connaît aussi. Elle ne se fera pas l'injure de supposer que son jeune et fringant époux puisse lui préférer, même un jour, même une heure, cette chétive créature. Le fougueux professeur prise les charmes opulents que lui offre sa femme et non ces désolantes platitudes aux aspérités imprévues et redoutables...

N'importe! prudence est mère de sûreté. L'épouse vigilante n'oublie pas qu'elle a quarante ans, Constantin trente-cinq, Charlotte vingt-sept... Voilà le danger!

Traduction et reproduction interdites.

FEUILLETON DU TEMPS

DU 12 AOUT 1928 (21)

LE GRAND JEU

TROISIÈME PARTIE

III

Le jour se leva sur un ciel pur. La brise avait tourné à l'est et soufflait régulière, avec une force modérée qui permettait à la goélette de porter toute sa voilure. La mer était toute plissée en longues lignes d'un gris vert frangées par la blanche écume des « moutons ». Le navire, bien appuyé par le vent qui le prenait de travers, s'inclinait fortement, mais roulait peu, et ses mouvements étaient moelleux comme ceux d'un cygne dont ses voiles avaient la blancheur. Montant lentement dans l'azur, le soleil réchauffa peu à peu les hommes de quart engourdis par la fraîcheur de la nuit. Des phoques passèrent à petite distance, en troupeau, se poursuivant et soufflant. Le capitaine, le dos appuyé au bastingage, vérifiait d'un œil scrutateur la tenue des agrès. Léa Schwartz parut à l'ouverture de l'écoutille et se dirigea vers lui.

Agé d'une soixantaine d'années, mais encore très vigoureux, grand et gros, il portait le traditionnel costume de ses ancêtres: pantalon bouffant, veste en peau de mouton, large ceinture garnie de poignards et de pistolets. Cet arsenal et une formidable moustache grisonnante lui donnaient une apparence farouche, mais Léa avait pu constater déjà que Goubianef ne s'était pas trompé en garantissant sa loyauté. Dès l'arrivée à bord, il avait cédé sa propre couchette à Goldmann, et aussitôt après l'appareillage, il était venu lui-même laver les deux plaies, à l'entrée et à la sortie de la balle, et refaire, avec des mains expertes, un pansement irréprochable. L'aspect de la blessure lui avait fait hocher la tête d'un air mécontent, mais il avait montré l'admiration d'un connaisseur pour ce puissant corps d'athlète.

Léa avait passé la nuit dans un grand fauteuil, au chevet de son ami, somnolant un peu lorsqu'il reposait, le calmant et lui donnant à boire pendant les accès d'agitation et de délire qui se succédaient toutes les deux ou trois heures. Une seule fois il avait repris connaissance. Regardant la jeune femme avec de grands yeux de fièvre, il avait prononcé quelques paroles entrecoupées :

— Avant de mourir, Léa... je veux vous dire... je vous aime... je vous ai trompée... je m'appelle Pierre Weber... je suis Français... Pardonnez-moi !

Le délire l'avait repris avant qu'elle pût répondre. Maintenant il était tombé dans un assoupissement profond, plus inquiétant encore.

Zoglou accueillit sa passagère avec déférence. Cet homme primitif admirait inconsciemment l'élégance, la distinction de Léa, mais plus encore l'énergie, le jugement, le don de commandement dont elle avait fait preuve au cours de l'embarquement, et le dévouement, insensible à la fatigue, avec lequel elle soignait son compagnon. Sa connaissance, quoique très imparfaite, de la langue anglaise, jointe aux quelques mots de russe que l'Allemande avait appris, lui avait permis d'échanger quelques paroles avec elle au cours de la soirée.

— Bonjour, capitaine, dit Léa, en tendant sa main que Zouglou porta à son front en s'inclinant. Où allons-nous ?

— Notre première relâche est Enzeli où nous arriverons dans la soirée si la brise tient.

— Ah ! Enzeli. Oui, je me souviens. Un port sur la côte persane? Les Anglais étaient arrivés jusque-là en 1919. Y trouverons-nous un médecin européen ?

— Certainement non. Enzeli est une petite ville qui n'a d'importance que comme débouché de Recht. Recht a un des plus gros bazars de la région, une colonie européenne, des consuls et sûrement au moins un médecin; un Allemand, je le connais. Mais votre mari ne supporterait pas le transport, et d'ailleurs si vous n'avez pas de passeport persan, on ne vous laissera pas débarquer, surtout venant de Bakou dont la population n'a pas bonne réputation. Vous ferez même bien de rester dans la cabine et de ne pas vous montrer, sans quoi nous pourrions avoir de gros ennuis.

— Quelle distance d'Enzeli à Recht ?

— Par le chemin qui contourne la baie de Mourdab, quarante verstes. Par la baie, dix milles de mer jusqu'à Pir-I-Bazar et cinq verstes de là à Recht.

— Combien de temps comptez-vous rester à Enzeli ?

— Arrivant après le coucher du soleil, nous n'entrerons en douane que demain matin. En pressant le déchargement, nous pourrons repartir à midi.

— Et où relâchez-vous ensuite ?

— Dans deux autres petits ports puis à Krasnovodsk, la tête de ligne du chemin de fer trascaspien. De là, je retourne à Bakou.

— Merci, capitaine, dit Léa.

L'expression anxieuse qui tirait ses traits fit place un instant à un radieux sourire qui acheva de conquérir le cœur du Tartare.

— Je vais réfléchir à tout cela et vous dirai ce soir ce que j'aurai décidé.

— Entendu, mais ne vous montrez pas sur le pont quand nous serons dans le port.

La journée parut longue à la jeune femme. Goldmann restait prostré. Elle dormit par petits sommes d'une ou deux heures, se força à manger la nourriture grossière qu'on lui offrait : fromage, pain de seigle, mouton grillé. Quand la vigie annonça la terre, elle se sentait un peu reposée.

La baie de Mourbab est séparée de la mer par deux langues de terre qui s'avancent l'une vers l'autre, laissant entre elles une passe assez large, mais fermée par un haut-fond, de sorte que les marchandises sont débarquées à Enzeli sur le promontoire ouest et traversent la baie sur des bateaux plats pour aller garnir les entrepôts de Pir-I-Bazar.

Il faisait nuit noire lorsque la goélette se trouva amarrée à l'entrée du port. Comme l'avait dit Zoglou, le déchargement ne pourrait commencer que le lendemain.

Goldmann sortit peu après de son long assoupissement, réveillé par le bruit des manœuvres du mouillage ou par la cessation du balancement régulier qui l'avait bercé. Il se sentait brûlant, très faible, le cerveau embrumé. Il saisissait les détails qui l'entouraient, mais avait oublié l'origine de la douleur que provoquait sa respiration. L'effort qu'il faisait pour comprendre sa situation lui fendait le crâne. Il perçut un bruit de voix à l'entrée de la cabine, et reconnut celle de Léa. Ses idées s'éclaircissant peu à peu, il finit par comprendre les paroles qu'elle prononçait :

— Vous avez bien compris, capitaine? disait-elle. Pas de malentendu surtout. Vous voyez d'abord le consul qui, s'il reçoit avant minuit ce pli avec tous ses cachets intacts, vous remettra cinq cents roubles. Ensuite le médecin que vous ramènerez vous-même, de gré ou de force, par la lagune. A chacun d'eux vous ne soufflerez mot de votre visite à l'autre. Vous promettrez mille roubles au médecin et vous en aurez encore cinq cents si vous le ramenez.

» Consul, minuit... Médecin, une heure... Pir-I-Bazar, une heure et demie. De là, en canot à moteur une heure: deux heures et demie. Je compte sur vous pour trois heures au plus tard.

» Combien faut-il pour que le factionnaire de la douane vous laisse passer? Cent roubles. Bon. Location d'un cheval, autant; d'un canot, autant; imprévu, autant...

Avec l'expérience de son âge et de sa profession, la maîtresse de pension envisage froidement la situation. Il s'agit de frapper juste et de vaincre.

Un éclat serait déplacé; d'ailleurs, non motivé, il paraîtrait ridicule. Il ne peut être question non plus de renvoi immédiat, Charlotte s'acquittant en conscience de sa tâche.

Prévenir son mari, le mettre en garde ? Ce serait la dernière sottise à commettre, car M. Heger semble ne s'être aperçu de rien, prenant pour légitime admiration, simple déférence, l'attitude de Charlotte.

Il ne faut pas éveiller le chat qui dort, enseigne la sagesse des nations. On a beau avoir confiance, qui peut prévoir de quoi serait capable ce matou en délire ? Le plus sûr est qu'il reste sourd au « murmure d'amour élevé sur ses pas ».

Donc la fermeté, la franchise seraient ici armes dangereuses. C'est d'astuce qu'il faut user, et dans ce domaine la femme est reine.

Insensiblement, une à une, sans qu'il y paraisse, Mme Heger retire chaque menue faveur accordée jusque-là à Charlotte.

Autorisée à venir s'isoler dans le salon particulier des Heger, elle en profitait quelquefois. Ces intrusions vont être découragées.

Toute souriante, Mme Heger lui fait observer que les élèves à l'étude seraient heureuses d'avoir ses conseils... Un autre jour, avec beaucoup de douceur, elle lui signale que toutes les maîtresses du pensionnat étant exactement sur le même pied, il ne peut y avoir de privilège pour aucune.

Ce ne sont encore que des escarmouches. La grande bataille se livrera sur le terrain des leçons particulières. C'est qu'il faudra jouer serré pour n'être pas découverte et gagner la partie... supprimer radicalement, définitivement, sans que ni l'un ni l'autre des protagonistes puissent soupçonner les mobiles, les heures de rapprochement, d'isolement où les coudes se touchent, où les cheveux frôlent les joues, où les genoux se rencontrent, où il suffirait d'un rien, d'un hasard, d'un mot, d'une seconde d'égarement pour que les lèvres se joignent...

Dès lors un remaniement complet de l'emploi du temps dans le pensionnat tout entier se révèle urgent, indispensable.

Pour atteindre celle qu'elle vise, Mme Heger n'hésite pas à bouleverser l'enseignement, à changer les heures de cours, à modifier la tâche des uns et des autres. Le résultat de ce long et difficile travail sera double, triple, merveilleux. Les obligations du service voudront que les instants de liberté de Charlotte ne concordent plus jamais avec ceux de M. Heger, d'ailleurs très occupé par ses classes du lycée de garçons. L'échange des leçons devient donc impossible, et de plus Charlotte — quelle fâcheuse coïncidence ! — se trouve avoir des exercices à surveiller aux heures où M. Heger fait son cours au pensionnat.

Ainsi elle ne pourra même plus le voir, ni l'entendre, perdue au milieu des autres élèves.

Est-ce assez ? Pas encore. Il faut empêcher toute rencontre, même fortuite. Lorsque la directrice qui, désormais, ne perd plus des yeux son mari ni Charlotte, est obligée de faire une course ou une visite, elle trouve toujours un prétexte qui retiendra l'Anglaise au dehors, aussi longtemps qu'elle-même.

Ainsi s'engage la lutte sourde qui, sept mois durant, se déroulera, chaque jour plus âpre, plus aiguë.

E. ET G. ROMIEU.

(A suivre.)

FAITS-DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bulletin de l'Office National météorologique

I. — *Situation générale le 11 août, à 7 heures.*

Une dépression couvre la Finlande et la Suède, avec minimum de 1,004 mb sur le sud de la Finlande. Une autre dépression couvre le nord-ouest de l'Europe; on note 1,004 mb sur l'ouest de l'Irlande. Des minima orageux couvrent la Méditerranée occidentale et la Gascogne (1,014 mb). La pression est moyenne sur les autres régions (1,014-1,019 mb). A Paris 1,018 mb. Les perturbations continuent à se déplacer de l'ouest à l'est.

II. — *Situation probable le 12 août, à 7 heures.*

Une hausse recouvrira la Suède, la Finlande et l'Europe centrale avec maximum de +10 à 13 mb sur le sud de la Finlande. Une vaste baisse (B) s'étendra de l'Islande à la Méditerranée avec maximum de —12 à 14 mb sur la mer du Nord. La hausse reprendra sur la Gascogne (+4 mb). Un faible système nuageux-orageux, lié à la baisse (B), traversera la France.

III. — *Le temps du 10 au 11 août, à 7 heures.*

Maxima: +37° Nîmes, 34° Bordeaux, Perpignan, 33° Clermont-Ferrand, 32° Lyon, 31° Cazaux, 30° Argentan, 29° Tours, Rennes, Antibes, Dijon, 26° Paris (Saint-Maur), Nancy, 25° Strasbourg, 24° Valenciennes, 22° le Havre.

Minima: +24° Perpignan, 19° Lyon, 17° Brest, 16° Valenciennes, le Havre, Toulon, Strasbourg, 15° Angers, 14° Orléans, 13° Clermont-Ferrand, Cazaux, Dijon, 12° Paris (Saint-Maur), 11° Cherbourg, Bordeaux, Nancy.

Vent sur les côtes le 11 août, à 7 heures: calme Saint-Inglevert, 3 m. sud le Havre, calme Brest, Rochefort, Cazaux, Sète, 3 m. nord-nord-est Antibes.

Pluies des 24 heures le 11 août, à 7 heures: traces à Saint-Inglevert.

Etat de la mer le 11 août, à 7 heures: Dunkerque, la Hève, la Hague, Ouessant, la Coubre, Socoa, Sète, Antibes calme.

IV. — *Prévisions pour la nuit du 11 au 12 août.*

Région parisienne: beau, peu nuageux. Température en hausse de 3 degrés environ sur la nuit précédente.

V. — *Probabilités pour la journée du 12 août.*

Région parisienne: vent variable, faible, ciel peu nuageux, devenant très nuageux avec quelques averses ou orages.

En France: a) Vent. — Toutes régions: variable, faible.

b) Etat du ciel. — Toutes régions: brumeux, peu nuageux, devenant très nuageux avec quelques averses ou orages épars.

c) Température. — Toutes régions: stationnaire.

Une fusillade : deux morts. — Un individu pénétrait hier matin, vers 11 heures, dans la boutique de bijouterie de M. André Menet, 103, rue du Faubourg-du-Temple. Reçu par Mme Menet, il se fit indiquer le prix de plusieurs bagues et déclara qu'il reviendrait en acheter une. Il revint vers 13 h. 45, alors que M. et Mme Menet déjeunaient dans l'arrière-boutique. M. Menet se leva, mais à peine passait-il dans le magasin que l'homme sortit de sa poche un revolver et fit feu, tuant net le bijoutier. Mme Menet, effrayée, monta au premier étage, dans sa chambre, donnant sur la rue, et appela au secours. Le faubourg, à cette heure, est très passager. Au bout d'un instant, une nombreuse foule entourait le magasin, coupant ainsi la fuite au meurtrier, qui s'élança dans l'escalier menant aux chambres. Mme Menet l'entendit et, prise de frayeur, enjamba le rebord de la fenêtre et se laissa choir dans la rue. Sa chute fut amortie par la tente de la bijouterie et elle arriva sans mal au sol. Dans la chambre, le bandit s'acharnait contre le mobilier. On entendait un bruit de verres qui se brisent. Trois agents accouraient. Le bandit se mit à la fenêtre et lança sur les gardiens et les passants toutes sortes d'ustensiles, puis, tirant son revolver, fit feu au hasard. Les curieux s'enfuirent en tous sens. L'un d'eux, M. Christian Vauloup, âgé de 58 ans, employé dans une usine de produits chimiques, rue du Général-Foy, reçut une balle dans le ventre et fut transporté en hâte à l'hôpital Saint-Louis. Dissimulés derrière un camion-auto qui stationnait non loin de là, les agents Nancey, du 19e arrondissement, Bellegarde, du 11e, et Servin, du 20e, firent feu dans la direction du bandit qui, tirant toujours au hasard, venait d'atteindre à l'estomac Mme Germaine Begod, âgée de 30 ans, gérante d'un dépôt de vins. Peu après, M. Milon Karbas, âgé de 20 ans, demeurant 119, rue du Faubourg-du-Temple, fut blessé légèrement à la main droite. De nouveaux gardiens arrivaient. Le meurtrier tirait toujours, mais soudain on le vit chanceler. L'agent Nancey l'avait blessé au bras et au côté. La fusillade cessa. A ce moment arrivaient la brigade des gaz, ainsi que MM. Chiappe, préfet de police, Benoist, directeur de la police judiciaire, Toquenne, commissaire d'arrondissement, et Moussuf, du quartier Saint-Louis. Suivi de ses inspecteurs, M. Benoist entra dans la bijouterie et monta au premier étage, où il découvrit l'assassin étendu à terre, mort, serrant dans sa main un pistolet automatique. Son cadavre ainsi que celui du bijoutier ont été transportés immédiatement à l'institut médico-légal. On n'a pu encore identifier le bandit. Voici son signalement : taille 1 m. 74, 25 ans environ, blond, rasé, type slave assez accentué. On a trouvé sur lui deux mouchoirs marqués R. D., une cravate achetée à Billancourt, un journal polonais, un ticket de métro délivré hier à la porte de Saint-Cloud et deux clefs, l'une d'intérieur avec un bout de ficelle, l'autre paraissant une petite clef d'armoire. Il était vêtu d'un complet neuf de couleur bleuâtre, coiffé d'un chapeau mou gris et chaussé de chaussures noires. Les inspecteurs s'efforcent de l'identifier.

L'état des deux blessés. Mme Germaine Begod et M. Vauloup, est grave. L'agent Nancey, qui réussit à abattre le bandit, a été légèrement atteint par une balle sur la face extérieure de la main gauche, entre l'index et le majeur.

Le vol de documents. — Ainsi que le *Temps* l'a relaté hier, le juge d'instruction a interrogé une dactylographe, Mlle Dellesalle, employée à la délégation française et soupçonnée d'avoir livré les documents à M. de Sailly. Au cours d'une perquisition, on avait découvert la trace d'un chèque de 50,000 francs établi à l'ordre de Mlle Dellesalle par M. de Sailly. Mais tous deux ont déclaré au magistrat que ce chèque était une indemnité de rupture sentimentale, et non pas la preuve d'une collusion entre eux. D'autre part, M. de Sailly a protesté de son entière innocence.

Depuis son départ de la commission des réparations, M. de Sailly avait monté une agence d'affaires et s'occupait principalement de la rédaction de contrats de prestations en nature et de toutes les questions pratiques se rapportant à l'exécution du plan Dawes et du règlement Wallenberg. La perquisition effectuée à son domicile a fait découvrir une lettre de M. Tardieu, ministre des travaux publics, relative à la main-d'œuvre étrangère pour les travaux à exécuter en France. D'autre part, en perquisitionnant dans les bureaux de Lucien Lévy, l'un des principaux inculpés de l'affaire des prestations en nature, la police avait trouvé une lettre de M. Poincaré à M. Chapsal, délégué à la commission des réparations. Dans ce document, le président du conseil manifestait son intention de poursuivre tous ceux qui se livreraient à des tractations irrégulières sur les prestations en nature. Mais ces documents étaient destinés à être rendus publics. Le juge d'instruction va s'efforcer d'établir si d'autres pièces n'ont pas disparu et à qui elles ont pu être communiquées.

Triple noyade. — A Etaples (Pas-de-Calais), des enfants d'une colonie de vacances, sous la direction du père Wattel, prenaient hier un bain; l'un d'eux, le jeune Joseph Leclerc, 12 ans, frère de quatorze enfants et dont les parents habitent Tourcoing, fut emporté par une lame de fond. Un jeune prêtre, l'abbé Sacré, se jeta à l'eau tout habillé; excellent nageur, il parvint à saisir l'enfant, mais une nouvelle lame les engloutit tous deux. Quelques instants plus tard, le jeune Paul Escudier, 15 ans, demeurant boulevard de la Liberté, à Lille, était également entraîné par le flot, après de vains efforts pour le sauver; son corps a été ramené, vers 21 heures, sur la plage, non loin de l'endroit où l'accident s'était produit. Les corps des deux autres noyés n'ont pu encore être retrouvés. Les enfants de la colonie Saint-Joseph appartenaient tous à l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Les accidents de la circulation. — Une automobile conduite par M. Desbordes, garagiste, est entrée en collision, route de Chinon, à Tours, avec une autre automobile dans laquelle se trouvaient deux personnes, MM. Herskovici, de nationalité grecque, et Volkestein, d'origine roumaine, qui furent projetés sur la route; ils ont été transportés à l'hôpital, où M. Herskovici a succombé; M. Volkestein est dans le coma. Le garagiste, auteur de l'accident, qui avait tenté de prendre la fuite, a été arrêté.

— M. Jouel, maire de Chalaines, près de Vaucouleurs, a été trouvé, aux environs de Sorcy (Meuse), étendu sans connaissance; à proximité de lui, se trouvait sa motocyclette détériorée. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital de Commercy pour y être trépané.

— Une fillette de 6 ans, Madeleine Nicolaon, a été renversée par une voiture à bras, à proximité du domicile de ses parents, avenue de Néris, à Montluçon (Allier). Elle a succombé à ses blessures dans une clinique où elle avait été transportée.

Un incendie au château des ducs d'Epernon. — Un incendie, qui a causé des dégâts importants, a éclaté, vendredi, dans les combles de l'aile droite du château des ducs d'Epernon, à Cadillac (Gironde). Malgré la promptitude des secours, le sinistre se propagea avec rapidité et le deuxième étage a été complètement détruit. La chapelle et une cheminée historique ont pu être préservées. Néanmoins, les pertes, non encore évaluées, sont considérables.

Des cambrioleurs audacieux. — Pendant que M. Charles Meulmans, bijoutier à Marseille, était allé déjeuner, des cambrioleurs se sont introduits, entre midi et 14 heures, dans son magasin, 33, rue de la Cannebière, et ont dérobé pour plus de 100,000 francs de bijoux. Leur coup fait, ils ont téléphoné à tous les journaux locaux pour les informer du vol qu'ils venaient de commettre.

Arrestation d'un incendiaire. — Notre correspondant de Lorient nous écrit :

La gendarmerie a arrêté le fermier Rillé qui, pour se venger de sa propriétaire, Mme Yaouancq, dont il avait reçu son congé, avait volontairement mis le feu à sa ferme. L'incendie, se propageant avec rapidité et ne pouvant être combattu, faute d'eau, avait anéanti complètement le village de Kerlévidic-en-Ploerdut. Avant son arrestation, Rillé avait tenté de se noyer; il a fait des aveux.

Incendies. — A Grignon (Savoie), le feu s'est déclaré dans un bâtiment appartenant à M. Jean Botte et s'est communiqué à d'autres maisons : une vingtaine de ces dernières ont été détruites. La mairie a pu être préservée.

— Le violent incendie qui, ainsi que nous l'avons annoncé, s'était déclaré dans la région de Bussac, Chepniers et Bédenac (Charente-Inférieure), a pu être maîtrisé cette nuit par des habitants aidés de soldats. Environ 5,500 hectares de bois de pins, de chênes et de landes ont été brûlés. Plusieurs maisons ont été menacées par les flammes, mais toutes, sauf deux, ont pu être préservées. Les bois incendiés appartenaient à de nombreux propriétaires. D'autre part, dans les communes de Burie, de Saint-Sulpice et de Saint-Bris, un incendie, dû à l'imprudence d'un cultivateur qui avait fait brûler des herbes sèches, a ravagé 130 hectares de bois taillis et de haute futaie. Des vignes avoisinantes ont été fort endommagées. Enfin, près de Saint-Germain-de-Lusignan, dans la propriété des Robins, 12 hectares de bois de chênes et d'ajoncs ont été brûlés. Cet incendie est attribué à des escarbilles échappées d'une locomotive.

Vol sur la plage. — Une Anglaise, Mrs. D.-H. Monteith, de Kintburry, qui villégiaturait à Menton, au quartier de Garavan, allait prendre un bain à la plage toute proche et, avant de se mettre à l'eau, elle cachait dans un de ses souliers, qu'elle laissait sur la grève, un porte-monnaie de cuir contenant divers bijoux, parmi lesquels un collier de perles valant 40,000 francs, des boucles d'oreille et un bracelet-montre de prix. Un baigneur vit sans doute le geste et, profitant du moment où Mrs. Monteith était éloignée, il prit le porte-monnaie et les bijoux.

INFORMATIONS DIVERSES

Les terrasses des cafés

Une délégation de la confédération nationale des débitants de boissons a été reçue à la préfecture de police. Elle exposa que la note publiée relative à l'extension abusive de certaines terrasses de cafés avait un caractère tellement sévère, par son application immédiate, qu'elle avait ému les adhérents, alors que l'article 26 de l'arrêté municipal du 31 décembre 1927 prévoit deux avertissements préalables avant de prononcer la suppression temporaire ou définitive de la concession. Il a été répondu que de graves abus avaient été commis, gênant considérablement la circulation, et que la bienveillance du préfet de police pour les commerçants parisiens n'avait pas diminué; il n'avait voulu, dans sa note du 4 août, que rappeler les articles 15 et 26 de l'arrêté du 31 décembre 1927, lesquels n'étaient pas toujours observés.

Nécrologie

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu subitement à Boussey (Eure), du *docteur Henri Guerrier* (2, rue Pigalle), chevalier de la Légion d'honneur, praticien de valeur aussi modeste que bon.

Les obsèques ont eu lieu à Boussey dans la plus stricte intimité.

De la part de Mme Henri Guerrier, sa veuve, de M. Robert Lefebvre-Duruflé, son neveu, et de la famille Baudry.

— On annonce la mort de *M. Mouton*, maire de la Ciotat, conseiller général S. F. I. O. des Bouches-du-Rhône.

— Mme veuve Arthur Raine, M. et Mme André Roth et leur petite Colette, M. et Mme René Aaron et leur petit Arthur ont l'immense douleur d'annoncer la mort subite de leur fille, sœur et tante chérie, *Amélie Raine*, survenue à Macolin (Suisse). Les obsèques se feront le dimanche 12 du courant. Réunion à 10 heures, porte principale du cimetière Montparnasse.

AÉRONAUTIQUE

Après l'accident d'Orly

On annonce que les obsèques de l'aviateur Maurice Drouhin et du mécanicien Lanet auront lieu demain dimanche, à midi, à l'église Saint-Marcel.

Drouhin sera inhumé au cimetière Montparnasse et Lanet à Boussac, son pays natal.

En ce qui concerne les deux blessés, leur état, quoique stationnaire, est toujours grave. Manuel s'est un peu affaibli et Gianoli semble avoir du mal à surmonter son abattement.

Une traversée de la Manche par l' « Autogire » (?)

On annonce à Londres qu'après la tournée qu'il est en train d'accomplir en Angleterre, il est probable que l'appareil volant, connu sous le nom d' « autogire », et dû à l'invention de l'ingénieur espagnol de La Cierva, tentera de traverser la Manche pour rentrer en France.

Si la tentative est couronnée de succès, l'autogire entreprendra alors les voyages d'Amsterdam et de Berlin.

Le raid Londres-le Cap-Londres

Suivant des nouvelles parvenues à Londres le lieutenant-aviateur anglais Murdoch, qui poursuit son raid Londres-le Cap et retour, a atterri hier vendredi à Pretoria. Sa prochaine étape le conduira au Cap et il aura alors accompli la moitié de son voyage.

A son arrivée à Pretoria, Murdoch a été avisé qu'il était sous mandat d'arrêt pour n'avoir pas rejoint son corps à l'expiration de sa permission, mais, néanmoins, il a été autorisé à poursuivre son raid.

Le drame polaire

Le général Nobile et M. Mussolini

Les journaux de Rome publient de nombreux articles sur l'entrevue du général Nobile avec M. Mussolini.

Bien que le général Nobile ait gardé sur cet entretien la plus stricte réserve, les journaux affirment que M. Mussolini s'est intéressé vivement à son rapport, l'interrompant souvent pour lui demander des détails et qu'il s'est montré très satisfait des résultats scientifiques atteints.

Causant avec les journalistes, le général Nobile a déclaré qu'il voulait retourner aux îles Svalbard, afin de participer aux recherches du groupe des naufragés de l'*Italia* restés avec le ballon.

Le général a exalté l'œuvre du *Krassine* et exprimé l'espoir qu'avec l'aide des avions le brise-glace réussira à trouver la trace des naufragés.

[Il ne semble pas qu'il ait été question, dans les propos du général, de rechercher Guilbaud, Amundsen, Dichtrichson, de Cuverville et les deux autres Français, le radiotélégraphiste Valette et le quartier-maître Brazy qui, au milieu de juin dernier, partirent au secours de l'expédition Nobile.]

SPORTS

Les Jeux de la IXe olympiade

Amsterdam, 10 août.

Le beau temps continue et nous avons même bénéficié aujourd'hui d'un chaud soleil.

Toujours beaucup de monde au stade nautique, où la France a remporté une nouvelle victoire en water-polo sur l'Argentine, s'assurant ainsi définitivement la troisième place du tournoi.

Au cours des demi-finales du 100 mètres nage libre, l'Américain Weissmuller battit le record olympique, couvrant la distance classique en 58 sec. 3/5.

En aviron, grosse déception dans le camp français; les frères Marcelle ont été battus en finale par les frères Schœchlin, représentants de la Suisse. Alors qu'en série les Suisses n'avaient battu nos compatriotes que d'un cinquième de seconde, ils les précèdent aujourd'hui de deux longueurs.

Dans le tournoi de boxe, le Français Appell gagne brillamment son match de demi-finale et disputera ainsi la finale de la catégorie poids mouches. Dans les mi-moyens, le Français Galatand est éliminé

Nos escrimeurs font bonne contenance dans le concours individuel au sabre, où Ducret et Lacroix restent qualifiés pour la finale.

Voici les résultats de la quatorzième journée:

Natation

Water-polo

La France bat l'Argentine par 8 buts à 0, après avoir mené à la mi-temps par 4 buts à 0.

100 mètres nage libre

Première demi-finale : 1. Takaishi (Japon), en 1 m.; 2. Laufer (Etats-Unis); 3. Spencer (Canada).

Deuxième demi-finale : 1. Kojac (Etats-Unis), en 1 m. 1 s.; 2. Zorilla (Argentine); 3. Wanie (Hongrie).

Troisième demi-finale : 1. Weissmuller (Etats-Unis), ne 58 s. 3/5, record olympique battu (ancien record : 59 s. par Weismuller); 2. Barany (Hongrie); 3. Heitmann (Allemagne).

Plongeons de haut vol ordinaires (dames)

Sont qualifiées pour les finales : Pinkston (Etats-Unis), Coleman (Etats-Unis), Onnet (Finlande), Sjokvist (Suède), Baron (Hollande), Rehborn (Allemagne).

Mme Crété-Flavier (France) a été éliminée.

100 mètres nage libre (dames)

Première série : 1. Mac Dowall (Grande-Bretagne), en 1 m. 14 s.; 2. Laird (Etats-Unis); 3. Vierdag (Hollande). — Mlle Horrent (France) éliminée.

Deuxième série : 1. Oslen (Danemark), en 1 m 15 s. 4/5; 2. Stockley (Nouvelle-Zélande); 3. Davey (Australie). — Mlle Ledoux (France) éliminée.

Troisième série : 1. Garratti (Etats-Unis), en 1 m 14 s. 4/5; 2. Tanner (Grande-Bretagne).

Quatrième série : 1. Osipowich (Etats-Unis), en 1 m. 12 s. 3/5; 2. Miller (Nouvelle-Zélande); 3. Sipos (Hongrie).

Cinquième série : 1. Russel (Sud-Afrique), en 1 m. 15 s. 2/5; 2. Stieber (Hongrie); 3. Dockrell (Irlande).

Sixième série : 1. Lehmann (Allemagne), en 1 m. 15 s. 2/5; 2. Cooper (Grande-Bretagne); 3. Mealing (Australie). — Mlle Dupard (France) éliminée.

Aviron

Deux sans barreur (finale). — Mœschler et Muller (Allemagne) battent Brien et Nisbel (Angleterre), par une demi-longueur, en 7 m. 6 s. 2/5.

Skiff (finale). — Pearce (Australie) bat Myers (Etats-Unis), par 5 longueurs, en 7 m. 11 s.

Quatre avec barreur (finale). — L'Italie bat la Suisse par 7 longueurs en 6 m. 47 s. 4/5.

Deux avec barreur (finale). — Les frères Schœchlin (Suisse) battent les frères Marcelle (France), par 2 longueurs, en 7 m. 42 s. 3/5.

Quatre sans barreur (finale). — L'Angleterre bat les Etats-Unis par trois quarts de longueur en 6 m. 36 s.

Double scull (finale). — Costello et Mac Ilvaine (Etats-Unis) battent Wright et Guest (Canada), par 5 longueurs, en 6 m. 41 s. 2/5.

Huit rameurs (finale). — Etats-Unis battent Grande-Bretagne, par une demi-longueur, en 6 m. 3 s. 1/5.

Tournoi de gymnastique

Classement général par nations: 1. Suisse; 2. Tchécoslovaquie; 3. Yougoslavie; 4. France; 5. Finlande; 6. Italie; 7. Etats-Unis; 8. Hollande; 9. Luxembourg; 10. Hongrie; 11. Angleterre.

Escrime

Concours individuel au sabre. — Ont été qualifiés pour la finale : Gombos (Hongrie); de Vecchi (Italie); Thomson (Allemagne); Bini (Italie); Casmir (Allemagne); Peschauer (Hongrie); Ducret (France); Dejong (Hollande); Lacroix (France); Marzi (Italie); Wiel (Hollande); Tersztyansky (Hongrie).

Boxe

Les demi-finales

Poids mouches : Appell (France) bat Lebanon (Sud-Afrique) aux points; Koosis (Hongrie) bat Cavagnili (Italie) aux points.

Poids coq : Tamagnini (Italie) bat Traynor (Irlande), disqualifié au second round; Daley (Amérique) bat Isaac (Sud-Amérique) aux points.

Poids plumes : Orland (Italie) bat Nielsen (Danemark) aux points; Halako (Amérique) bat Berggrem (Suède) aux points.

Poids mi-moyens: Margan (Nouvelle-Zélande) bat Galaland (France) aux points; Landini (Argentine) bat Smillie (Canada) aux points.

Poids moyens : Hermanek (Tchécoslovaquie) bat Mallin (Angleterre); Toscani (Italie) bat Stayert aux points.

Poids lourds : Ramm (Suède) bat Sorsdal (Norvège) aux points; Rodriguez (Argentine) bat Michaelsen (Danemark).

Les sports équestres

Concours complet d'équitation

Seconde série : le capitaine de Kruyff (Hollande) s'est classé premier, le lieutenant Johansen (Norvège) 2e et le capitaine Feyerabend (Allemagne) 3e. Le commandant français Longin-Spindler est classé 9e.

Troisième série : 1er lieutenant Mortanges (Hollande), 2e lieutenant Lippert (Allemagne). Le capitaine français de Rivoire s'est classé 8e.

Classement par nations : 1. Hollande; 2. Allemagne; 3. Bulgarie; 4. Norvège; 5. Suède; 6. Suisse; 7. Tchécoslovaquie; 8. France; 9. Hongrie; 10. Etats-Unis; 11. Espagne; 12. Pologne; 13. Italie; 14. Belgique.

Aujourd'hui samedi va se dérouler l'ultime journée des tournois en cours : boxe, escrime et natation.

Demain, encore quelques épreuves de sports équestres, puis cérémonie de clôture.

HIPPISME. — *Courses à Deauville.* — Le prix Yacowleff, 30,000 fr., qui figurait au programme de la

THÉATRES

Ce soir :

Opéra, *Rigoletto* (Mlles Hédouin, Tessandra; Mmes Rex, Lauger, Llobères; MM. Duclos, Martin, Grommen, Narçon, Madlen, Ernst, Cambon). *La Péri* (Mlle Lorcia, M. Peretti). Chef d'orchestre, M. Ruhlmann.

Comédie-Française, *l'Abbé Constantin* (MM. Leroy, Lafon, Guilhène, Drain, Rognoni; Mmes Faber, Nizan, Fonteney, Thomsen).

Opéra-Comique, *Paillasse* (Mlle Peeters; MM. Razavet, Tubiana). Chef d'orchestre, M. Cohen. *La Vie de bohème* (Mlles Corney, Mily Morère; MM. Girard, Villier, Musy, Dupré). Chef d'orchestre, M. Fourestier.

Théâtre Mogador, *Rose-Marie* (MM. Roques, Servatius, Mlles Cloé Vidiane, Roberts, Thibault, Mixandra; MM. Combes, Debac, Augereau et Dréan).

Palais-Royal, *la Baigneuse du Lido* (MM. Gréo Leclercq, Ch. Lorrain, R. Guillon, P. Faivre; Mmes K. de Bedts, Ketty Pierson, A. Daneira).

Bouffes-Parisiens, *Passionnément* (MM. Donnio, Gustave Nelson, Montigny, Gabin; Mmes Annie Spéra, Ginia Barty, Lydie Stern).

Michodière, *Vient de paraître* (MM. Pierre Etchepare, Lluis, Maurice Varny, Aryel, Lanquey; Mlle Maria Fromet).

Nouvelles :

— Opéra. — Des représentations de *Tristan et Yseult* vont avoir lieu avec Mme Germaine Lubin et M. Franz.

D'autre part, *la Damnation de Faust* sera reprise prochainement avec une nouvelle mise en scène établie suivant les données d'éclairage et de machinerie les plus modernes.

— Comédie-Française. — Mlle Madeleine Roch fera sa rentrée dimanche 19 août, en soirée, dans le rôle de Doña Sol, d'*Hernani*.

Music-halls :

Ce soir :

Moulin-Rouge. — Paris qui tourne (Mistinguett, Spadaro, Earl Leslie et Carjol).

Palace. — *Le Luxe de Paris* (la célèbre vedette mondiale Raquel Meller).

Empire. — M. Paul Heuzé présente le spiritisme et le fakirisme dévoilés, le quatuor nègre Eddie South, les Swift et 20 attractions.

SPECTACLES DU SAMEDI 11 AOUT ET DU DIMANCHE 12 EN MATINÉE

Opéra, 20 h. 45. — Rigoletto, la Péri.
Lundi, 20 h. 45 : le Coq d'or, la Péri. — Mercredi, 20 h. : Roméo et Juliette. — Jeudi, 20 h. : Faust. — Vendredi, 20 h. : Marouf. — Samedi, 20 h. : Samson et Dalila, la Tragédie de Salomé.
Comédie-Française, 20 h. 45. — L'Abbé Constantin.
Dimanche, 13 h. 45 : Horace, le Malade imaginaire; 20 h. 30 : le Médecin malgré lui, la Parisienne. — Lundi, 20 h. 30 : Fleurs d'avril, l'Aventurière. — Mardi, 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour, Un caprice. — Mercredi, 13 h. 45 : Gringoire, le Barbier de Séville; 20 h. : Ruy Blas. — Jeudi, 13 h. 45 : l'Occasion, Zaïre, le Mariage forcé; 20 h. 45 : l'Abbé Constantin. — Vendredi, 20 h. 45 : Maman Colibri. — Samedi, 20 h. 30 : Démocrite, l'Ami Fritz. — Dimanche, 13 h. 45 : le Cid, les Fourberies de Scapin; 20 h. : Hernani.
Opéra-Comique, 20 h. — La Vie de bohème, Paillasse.
Dimanche, 13 h. 30 : Carmen; 20 h. : Mignon. — Lundi, 20 h. 15 : les Contes d'Hoffmann. — Mardi, 20 h. 30 : Lakmé. — Mercredi, 13 h. 30 : Mireille; 20 h. : la Tosca, Cavalleria rusticana. — Jeudi, 20 h. : Manon. — Vendredi, 20 h. 30 : Werther. — Samedi, 20 h. 30 : Madame Butterfly. — Dimanche, 13 h. 30 : Louise; 20 h. : la Vie de bohème, Paillasse.
Albert-Ier, 20 h. 45 — 14 h. 45. — Four people.
Antoine, 20 h. 45 — 14 h. 45. — Le Jeu du mari.
Avenue, 21 h. — 15 h. — Maya.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 - 14 h. 45. - Passionnément.
Châtelet, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Michel Strogoff.
Cluny, 20 h. 45 — 14 h. 45. — Surcouf.
Edouard-VII, 21 h. — 15 h. — Phi-Phi.
Femina, 21 h. — 15 h. — Enfin seuls !
F.-Dramatiques, 20 h. 45. — Thérèse Raquin, les Ingénus.
Gaîté-Lyrique, 20 h. 40 — 14 h. 45. — Rêve de valse.
Grand-Guignol, 20 h. 45 — 14 h. 45. — L'Homme nu.
Madeleine, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Le Petit café.
Marigny, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Trois jeunes filles nues.
Michodière, 20 h. 45 — 14 h. 45. — Vient de paraître
Mogador, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Rose-Marie.
Nouveautés, 20 h 30 — 14 h. 30. — Comte Obligado.
Nouvel-Ambigu, 20 h. 45 - 14 h. 45. — Le Grillon du foyer.
P.-Royal, 20 h. 45 — 14 h. 45. — La Baigneuse du Lido.
Variétés, 21 h. — 15 h. — Le Mariage de Mlle Beulemans.
Casino de Paris, 20 h. 30 - 14 h. 30. - Les Ailes de Paris.
Concert-Mayol, 20 h. 30 - 14 h. 30. - La Volupté de Paris.
Empire, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Paul Heuzé, Attractions.
Folies-Bergère, 20 h. 30 — 14 h. 30. — La Grande folie.
Moulin-Rouge, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Paris qui tourne.
Olympia, 20 h. 30 - 14 h. 15. - Tes les jes mat. et soir. At.
Palace, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Le Luxe de Paris.
Scala, 20 h. 30 - 14 h. 30. - Le Fantôme de Mantes-la-Jolie.
Artistic. — L'Affranchi.
Aubert-Palace. — Un Déjeuner de soleil.
Caméo. — L'Opinion publique.
Cinema-Madeleine. — Ben-Hur.
Ciné Max-Linder. — Visages voilés.
Colisée. — Les Moineaux.
Electric-Aubert-Palace. — Princesse Bouclette.
Gaumont-Palace. — Chasse gardée.
Impérial. — A l'Ombre de Brooklyn.
Marivaux. — Relâche.
Omnia. — Quand on a seize ans.
Paramount. — Le Prince aux gondoles.
Luna-Park, 20 h. 45 - 15 h. - Bostock American Circus.

T. S. F.

PROGRAMMES DU DIMANCHE 12 AOUT

TOUR EIFFEL (longueur d'onde 2,650 m.). — Renseignements météorologiques et signaux horaires aux heures habituelles.

Emissions radiotélephoniques. — A 18 h. 35, Causerie : « Soins à donner aux récoltes de céréales », par M. Momirel, président du comité central du blé et du pain; 18 h. 45, Journal parlé; 20 h. 10, Prévisions météorologiques; 20 h. 30, Mario Cazes et son orchestre.

EMISSIONS RADIO-PARIS DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE RADIOPHONIE (Auditorium de Paris, poste de Clichy), longueur d'onde 1,750 mètres. — A 8 h., Informations; Revue de la presse; 12 h., Causerie religieuse par le R. P. Guérin; Concert de musique religieuse avec le concours de la Société César Franck; Informations; 12 h. 45, Concert par l'orchestre Albert Locatelli: *Monsieur Damollet* (L. Urgel); Scènes rustiques (Mouton); Un peu d'amour (Silesu); *Madame Boniface* (Lacôme); Danse japonaise (Tagrell); *Samson et Dalila* (Saint-Saëns); *Gretna-Green* (Guiraud); 16 h. 30, Musique de danse; 20 h., Communiqué agricole; 20 h. 15, Informations; 20 h. 30, Concert: *les Contes d'Hoffmann*, fantaisie (Offenbach), orchestre; *Carnaval de Rome* (Bizet), orchestre; *la Vague et la cloche* (Duparc), Mlle Jeanne Manceau et l'orchestre; *les Troyens* (Berlioz), orchestre; Air du *Prophète* (Meyerbeer), Mlle Jeanne Manceau et l'orchestre; Dans la forêt (Raff), orchestre; Valse des *Saltimbanques* (Ganne); Couplets du *Jour et la nuit* (Lecocq), par M. Félix Oudard; Ouverture des *Diamants de la couronne* (Auber), orchestre.

STATION RADIOTÉLÉPHONIQUE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES (longueur d'onde 458 m.). — A 8 h., Informations; 10 h. 25, Signaux horaires internationaux; 12 h., Musique légère; 13 h. 30, Concert symphonique; 18 h. 30, Radio-Journal; 20 h. 30, Concert: *les Masques*, ouverture (Carle Pedrotti), orchestre; *Don Quichotte*, interlude (Massenet), orchestre; Et s'il revenait un jour (Fabre); Chansons (Hassangy), Mme Jeanne Rameau; *Divertissement* (Lalo), orchestre; Monsieur mon ami (Ricourt); Fleur jetée (Masson), Mme Jeanne Rameau; Gavotte d'*Armide* (Gluck), orchestre; le chansonnier Paul Brubant, Mme Suzy Ber; *Héro-Hade*, sélection (Massenet), quatuor vocal; Une fête à Naples, tarentelle (G. Bonincontro).

RADIO L.-L. PARIS (longueur d'onde 370 mètres). — A 12 h. 30, Concert: les